

Penanguer (29)



URBANISME :

- Implantation raisonnée des habitats (pièce de vie au Sud).
- Récupération et traitements des eaux pluviales (limitation des surfaces imperméabilisées, techniques alternatives de traitement...).
- Optimiser les formes urbaines.
- Création d'espaces communs de détente.
- Regroupement des stationnements.
- Lotir sans uniformiser, en favorisant une architecture de haute qualité environnementale.
- Hiérarchisation des voies et sécurisation des voies douces

PAYSAGE :

- Création de talus champêtres, plantation de végétaux de façon à faire oublier les limites trop rigides.
- Création d'une coulée verte agrémenté d'une circulation douce reliant le lotissement au Sud, à l'urbanisation au Nord (pédibus)
- Traitement alternatif des eaux pluviales (noue paysagère)
- Conserver le patrimoine végétal et paysager existant.
- Préserver la biodiversité.
- Décloisonnement de l'espace privatif.
- Amélioration du cadre de vie.

ENVIRONNEMENT :

- Développer un lieu à vivre, bien intégré dans son environnement.
- Intégration, harmonie, diversification et respect des caractéristiques actuelles du site.
- Utilisation rationnelle de l'espace.
- Minimiser l'impact du projet (Limiter l'impact des constructions sur l'environnement).
- Créer des espaces raisonnés et durables (stationnements publics en gazon renforcé).

- Minimiser l'impact du nouveau quartier sur l'environnement existant et sur le paysage.
- Intégrer le projet dans son environnement.
- Varier les offres de logements (Lots libres, logements conventionnés et collectifs)
- Diversifier la taille des parcelles des lots pavillonnaires (de 354 à 750 m²).
- Favoriser la mixité sociale et la création de lien social (espace commun, decloisonner les espaces privatifs).
- Une conception bioclimatique (orientation des constructions, Orientations des pièces à vivre et espace de vie au Sud)
- Une gestion des eaux pluviales intégrée au quartier (puits d'infiltration et bassin paysager).
- Limiter la place de l'automobile, enclavé dans la végétation (2 places par parcelle, parkings publics en mélange terre pierre gazon aux abords des placettes et à l'entrée du nouveau quartier).
- Favoriser les matériaux écologiques et locaux (pierres de pays, engazonnement, bois, ...).
- Intégrer les espaces communs de détente (Placette, Coulée verte, Sentier piéton).
- Mise en place d'une PVR

